

Compte-rendu du Comité Directeur du CID LPC

visioconférence – 22/05/2022

Le Comité Directeur a été convoqué le 09/05/2022 par Emmanuelle Ranchoup, Présidente du Comité Interdépartemental Languedoc Pays Catalan.

Membres présents ou représentés :

Florian Bonet (repr.), Hervé Breton, Thierry Castillo, Serge Cruz (ACT), Nicolas De Araujo, Marie-Pierre Delcroix, Marianne Febvre, Nathalie Hiessler (repr.), Jonathan Mas, Lucien Merlet (repr.), Emmanuelle Ranchoup, Estelle Reymond, Gilles Rovere et Jean-Claude Saunier.

Membre absent excusé : Julie Matte.

Membres absents non excusés : Christian Fernandez de la Torre, Jacques Lecomte.

15 membres sur 18 sont présents ou représentés : le quorum est atteint.

Emmanuelle Ranchoup ouvre la séance à 20h05 et est secrétaire de séance.

Pour rappel, l'ordre du jour figurant dans la convocation peut être résumé ainsi :

1. POINTS ADMINISTRATIFS :

- a. point sur les **licences en cours** ;
- b. **poste vacant de secrétaire** à pourvoir ;
- c. **informations fédérales** : passages de grades à partir de juin 2022 et stages CEN missionnés.

2. POINT FINANCIER :

- a. point sur la **situation en cours** ;
- b. **état des comptes** : déficit à prévoir entre 2 500 et 3 000 € pour cette saison : éléments d'explications, mise en perspective avec les fonds associatifs actuels.
- c. **réflexion(s) à avoir (et décisions) en conséquence** :
 - cotisation des clubs ;
 - tarif des stages ;
 - proposition de diminution du nombre de CEN invités tant que l'on ne retrouve pas un excédent dans les comptes (en lien avec la Commission Technique qui se réunit fin juin) ;
 - proposition de passer les invitations de CEN à une seule journée quand ils sont invités lors d'un WE (limitation du nombre de vacations) pour tous les stages CEN invités qui touchent une vacation ;
 - proposition de la Commission Technique de passer de 3 intervenants à 2 pour les préparations aux passages de grades et écoles des cadres ;
 - nécessité d'une réflexion de tous les acteurs sur l'ouverture vers l'extérieur : quels contacts avoir, quelles manifestations organiser pour aller chercher des pratiquants en dehors (pour les commissions notamment : est-ce que faire un stage est vraiment un objectif en soi ? Serait-il plus opportun de programmer en remplacement ou en plus des actions vers l'extérieur dans d'autres structures, avec des initiations hors de nos dojos ?) ;
 - autres idées ?

3. QUESTIONS DIVERSES

1. POINT ADMINISTRATIF

a. Point sur les licences en cours

Le tableau des licences en cours est partagé à l'écran : à ce jour, nous avons 820 licences (dont environ 120 de Systema), avec un taux de renouvellement de 50% par rapport à l'an passé.

Pour rappel, la saison dernière nous étions « tombés » à moins de 700, alors que nous partions d'environ 1200 licenciés sur la période pré-Covid (année de référence prise : 2018/2019).

Au niveau fédéral, l'objectif de 18 000 licences est atteint, après avoir été à 13 000 l'an passé.

b. Informations fédérales

Emmanuelle Ranchoup présente deux informations fédérales :

1. **les passages de grades** se feront de manière séparée, dans des lieux différents, entre FFAB et FAAA ; les candidats du 1^{er} au 4^e dan auront donc deux examinateurs de leur propre fédération ;
2. **les stages CEN missionnés** ne seront plus au nombre de deux la saison prochaine et les suivantes : en lieu de place, un seul stage programmé sur le territoire de la Ligue (avec délégation de l'organisation possible au CID – ce qui sera le cas chez nous en accord avec la Ligue) se tiendra avec deux CEN missionnés en même temps ; en 2022/2023, nous aurons Robert Le Vourc'h et Xavier Dufau au mois de mars, et le stage se tiendra en Languedoc (nous avons répartis les 4 stages programmés par la Fédération sur le territoire Occitanie entre Midi-Pyrénées et nous, suite à une très bonne entente avec eux).

Aucune remarque n'est formulée sur ces points.

2. POINT FINANCIER

a. Point sur la situation financière en cours

Au 22/05/2022, la situation financière est la suivante, présentée par Jean-Claude Saunier :

- **déficit de 2130 €**, sachant que le déficit estimé serait plutôt de l'ordre de 3 500 à 3 800 € car certains frais restent à payer d'ici la fin de la saison ; les explications sont les suivantes (projection du tableau des comptes de résultat comparés entre les saisons 2018/2019 et 2021/2022) :
 - la baisse conséquente de licence entraîne une baisse conséquente du montant des ristournes (la Fédération reversant 6.5 € par licence Aïkido et 2.5 € par licence Systema) ;
 - la fréquentation des stages a été bien moindre (pour diverses raisons, sachant qu'il a été souligné à plusieurs reprises combien cette saison est particulière du fait de l'épidémie de Covid et des réactions diverses qu'elle peut ou a pu susciter, en plus des contraintes qui ont pesé lourdement jusqu'à mars 2022) ;
 - la question des stages sur une journée et demie est posée : peut-être est-ce trop long, crée de l'incertitude sur sa propre venue... dilue la fréquentation... le passage à une journée

serait-il opportun ? Il est répondu que oui, à la fois pour des raisons techniques mais également financière (cf. point sur vacances CEN plus loin) ;

- la question de la pertinence des lieux selon les types de stages est posée : il est rappelé que l'ACT a eu, avec la Commission Technique, carte blanche pour décider des lieux en lien avec les clubs pour que cela se fasse avant l'Assemblée Générale ; des solutions de restauration plus économiques seront à privilégier : option pique-nique, plateaux repas, repas froid ou formules restaurant « éco » : les clubs devront être sensibilisés pour essayer de prévoir cela ;
- la question du nombre est également posée (un pour tous par mois seulement si possible ?) ;
- il est également fait remarquer que la fréquentation des stages est lié à la fréquentation des clubs et leur nombre de licences, avec l'espoir que ce nombre remonte ;
- la question de l'éloignement des stages des « anciens » et de membres de la Commission Technique est posée : l'ACT, Serge, intervient en précisant que lors de la prochaine Commission un projet de Charte sera discuté pour contenir certains engagements à tenir pour les membres de ladite commission ;
- la question de la raison de la non (ou faible) fréquentation des stages pour les pratiquants est posée et mériterait d'être relayée dans les clubs pour connaître les raisons faisant que les pratiquants vont peu ou pas en stage : éloignement ? prix ? intervenants ? nécessité de se « faire violence » en sortant de son confort, à plusieurs titres ? coûts cumulés prohibitifs ? autres ?
 - le montant des activités est resté le même (volonté du CID de maintenir un niveau d'activité égal pour les pratiquants) ;
 - il est souligné que le CID ne perçoit pas de subvention en raison des années précédentes excédentaires (des demandes pourraient être sollicités la prochaine saison selon les projets/critères) ;
- **il devrait dès lors nous rester un peu plus de 20 000 € en caisse** ; Jean-Claude souligne qu'heureusement que nous avons été en excédent toutes les saisons passées depuis 2016/2017, ce qui a permis de prendre de la « marge » sur notre bilan, et d'absorber cette très mauvaise saison en gardant toutefois une réserve de côté (qui, par sécurité, est en général considérée comme correcte lorsqu'elle correspond globalement à une saison de budget de fonctionnement).

b. Réflexion(s) à avoir et décision(s) à envisager en conséquence

Plusieurs pistes de réflexion étaient posées dans l'ordre du jour et sont évoquées successivement :

b.1. Cotisation des clubs

La cotisation de 30 € habituelle a été passée à 10 € exceptionnellement sur la saison 2021-2022 (et précédemment il y avait eu une aide exceptionnelle aux clubs de 80 €).

Sur 2022/2023 elle retrouvera son seuil de 30 €.

Une question a été mise à la réflexion et à simulation financière par Jean-Claude, sachant qu'elle avait déjà été étudiée il y a quelques années (2015 environ) mais rejetée : au lieu de payer 30 € par club, un mécanisme de 10 € par licencié adulte « aikido » serait demandé aux clubs, sur la base des listings de la saison N-1. L'idée serait d'avoir un budget « recette » déjà connu en début d'année.

La contrepartie serait la gratuité des stages (tous ? stages hors stages CEN invités ?...).

La discussion s'engage autour de ce système qui présente avantages et inconvénients.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - connaître le budget en début de saison sur les recettes ; - gratuité des stages (ou certains) pour les pratiquants. 	<ul style="list-style-type: none"> - difficile de récupérer les sommes auprès de tous les clubs (certains seront réticents, et Jean-Claude sera seul à se battre parfois par relances interposées pour récupérer ces sommes) ; - que faire d'un licencié qui vient à un stage et son club n'a pas payé : on le fait payer ? et s'il refuse.... on le refuse..... ???? complexifierait le travail à l'accueil des stages... ; - risque de créer des dissensions, tensions sur un sujet alors que la période est plutôt de réunir plutôt de « distendre » ; - la gratuité est-elle réellement le levier faisant revenir en stage les pratiquants ? quelle valeur accorder au stage quand il est gratuit d'autant que nos tarifs sont très peu chers pour le stage, et que plusieurs clubs aident leurs licenciés pour cela ; - au final, les simulations du 2018/2019 et 2021/2022 montrent que les sommes espérées sont théoriquement les mêmes que les entrées de stages obtenues... est-ce donc vraiment la peine de créer des difficultés pour un résultat financier équivalent (voire moindre puisque des clubs refuseront de payer – déjà que pour 30 € c'est difficile de tout récupérer...) ? En Provence et Bourgogne il y a eu de grosses tensions autour de ce sujet.

Il est proposé, comme il y a quelques années, de porter la réflexion à l'Assemblée Générale, non pour décision, mais pour relayer l'idée auprès des clubs ; les clubs volontaires feront alors remonter leur avis spontanément, et il faudra qu'une majorité d'entre eux partage cela pour voir si on met ensuite le dossier à l'ordre du jour de septembre 2023.

b.2. Tarif des stages

Il est proposé de laisser les tarifs de stage déjà existant à leur montant actuel.

Par contre, il est proposé que la carte Enseignant/Dirigeant ouvrant la gratuité sur les stages animés par des membres de la Commission Technique et des CEN missionnés par la fédération ne soit applicable qu'aux licenciés du CID, non aux extérieurs (cas lorsque l'on va en Provence ou Midi-Pyrénées, par exemple).

La proposition est majoritairement bien accueillie, en temporisant pour le/la Présidente de Midi-Pyrénées et leur ACT (+ CEN licenciés chez eux), dans le cadre des bonnes relations entretenues avec eux.

Pour faire venir un plus grand nombre, les moins avancés aux stages, il est proposé d'étudier la gratuité à Sempaï Kohai pour les Mudansha (sans grade dan), histoire de mettre le pied à l'étrier.

Pour rappel, tous les stages sont gratuits pour les mineurs, tant les stages qui leur sont dédié que tous les autres.

La proposition sera mise au vote de la prochaine Assemblée Générale.

b.3. Stages CEN

Il est proposé de diminuer un peu le nombre de CEN invités sur le territoire en lien avec la Commission Technique : Serge annonce que sont déjà programmés Gabriel FEMENIAS, Sandrine BEAUSEIGNEUR, et qu'il est en contact pour une date avec Brahim SI GUESMI, outre les deux CEN invités et orientés sur Perpignan : Michel PROUVEZE et Henri AVRIL ; le stage de Claude PELLERIN est maintenu et sera fait en co-organisation avec Gignac pour un partage des frais dans une proportion négociée avec le club.

Il y aura donc un stage CEN en moins.

En outre, il est proposé que, pour tous les CEN invités pour lesquels le CID paie une vacation, le stage ne dure qu'une seule journée (cela concerne principalement les stages à Perpignan ⇒ le CID ne prendra qu'une journée de vacation en charge donc les stages organisés par le CID se tiendront sur une seule journée – cf. également point évoqué plus haut sur la fréquentation).

b.4. Intervenants de la Commission Technique

La Commission Technique va faire intervenir deux intervenants au lieu de trois pour les préparations grades et les écoles de cadres, pour des raisons à la fois techniques et financières (même si beaucoup de covoiturage était fait).

b.5. Ouverture vers l'extérieur

La question de faire des stages ouverts à tous, y compris non licenciés, est reposée : seule la licence « étranger » permet de faire un stage « en passant », donc le système d'assurance fédérale n'est pas adaptée et il a déjà été plusieurs fois demandé de le faire évoluer... certains clubs ont des assurances permettant de faire cela (notamment Saint Privat des Vieux), mais il faut vraiment une communication ouverte lorsque c'est le cas.

Une idée est de faire des stages ouverts à tous avec une « thématique » pour faire venir, sans mettre seulement le mot « Aïkido » : l'associer à Self Défense ? cours à destination des femmes ? A la Commission Technique de voir cela.

Pour autant, on se parle souvent à nous-mêmes, et on attend que les gens viennent à nous (y compris quand on fait une communication vers l'extérieur).

Les idées sont les suivantes :

- **privilégier les sorties de nos dojos** (pas seulement pour des démonstrations mais pour initiations également, sur tatami mais également en dehors pour donner à sentir/ressentir et pas seulement à voir, aller à la rencontre de sans attendre qu'on vienne à notre rencontre), avec comme pistes :
 - les manifestations Hérault Sport (pour les enfants le mercredi 29/06 par exemple) ;
 - les manifestations des associations sport santé (sport sur ordonnance => se renseigner auprès des Maisons Sport Santé s'il en existe dans son secteur) ;
 - les manifestations comme la Foire Expo ;
 - les foires aux associations ;
- **favoriser les interclubs** avec les clubs de nos dojos ;
- **faire de l'aïkido en dehors des dojos** : cours d'armes dehors pour se faire voir (et parce que c'est agréable de pratiquer dehors) ;
- **développer les vidéos en format court** (chercher des compétences en interne pour cela ?) ;
- autre ? contacter les associations en tous genres, les comités d'entreprises, les structures liées aux handicap pour leur montrer que l'aïkido est aussi pour eux (CESDA ou ARIEDA par exemple) ...

3. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

La présidente

Emmanuelle Ranchoup

Le trésorier

Jean-Claude Saunier